

Congress of Local and Regional Authorities of Europe

3rd Session

Resolution 32 (1996)¹ on the aspects of urban policies in Europe

The Congress,
bearing in mind the proposal of the Chamber of Local Authorities,

1. Having heard and debated the reports on "European Towns at the Dawn of the 21st Century" presented by Mrs Bennett and "Urban Management, Statute and Co-operation between towns" presented by Mrs Jaggi;
2. Bearing in mind the Recommendation 19 (1996) arising from these reports in which a number of considerations are made concerning urban development in Europe;
3. Believing that the European Urban Charter adopted by the former CLRAE constitutes a valuable guide for local authorities on the principles behind good urban governance;
4. Welcoming the reports presented at the Plovdiv and Lausanne Conferences together with the accompanying Final Declarations as significant further contributions to the development of appropriate local urban policies in Europe;
5. Bearing in mind the experience and results of the Habitat II Conference as a global reflection on the future of world cities;
6. Wishing to develop further its programme on cities;

Decides to :

7. Follow closely the discussions in the Committee of Ministers concerning the proposal to

1. Debated and approved by the Chamber of Local Authorities on 3 July 1996, and adopted by the Standing Committee of the Congress on 5 July 1996 (see Doc. CPL (3) 4, draft Resolution presented by Mrs O. Bennett and Mrs Y. Jaggi, Rapporteurs).

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

3^e Session

Résolution 32 (1996)¹ sur les aspects des politiques urbaines en Europe

Le Congrès,
saisi de la proposition de la Chambre des Pouvoirs Locaux

1. Ayant pris connaissance et débattu des rapports sur «Les villes européennes à l'aube du 21^e» et sur «La gestion, le statut et la coopération des villes», présentés respectivement par M^{me} Bennett et M^{me} Jaggi ;
 2. Ayant à l'esprit la Recommandation 19 (1996) issue de ces rapports, où sont formulées diverses considérations relatives au développement urbain en Europe ;
 3. Convaincu que la Charte urbaine européenne adoptée par la CPLRE constitue une référence précieuse pour les collectivités locales sur les principes d'une bonne gestion urbaine ;
 4. Se félicitant des rapports présentés lors des Conférences de Plovdiv et de Lausanne ainsi que des déclarations finales qui les accompagnent, dans lesquels il voit de nouvelles et importantes contributions à la mise au point de politiques urbaines locales appropriées en Europe ;
 5. Tenant compte des enseignements et des résultats de la Conférence Habitat II, cadre d'une réflexion à l'échelle globale sur l'avenir des villes du monde ;
 6. Désireux de voir se développer son programme sur les villes ;
- Décide de :**
7. Suivre de près les discussions au sein du Comité des Ministres concernant la proposition visant à

1. Discussion et approbation par la Chambre des Pouvoirs Locaux le 3 juillet 1996, et adoption par la Commission Permanente du Congrès le 5 juillet 1996 (voir Doc. CPL (3) 4, projet de Résolution présenté par M^{me} O. Bennett et M^{me} Y. Jaggi, Rapporteurs).

establish an intersectoral Commission on the Town and as appropriate take part in the negotiations and discussions concerning this proposal;

8. Create a Working Group on Policies for the Town within the Chamber of Local Authorities composed of 11 members representing town councils, at a senior level, which will replace the Working Group on the European Urban Charter, with the following tasks:

i. Organise a Hearing in 1997 for representatives of the cities which have responded favourably to the European Urban Charter;

ii. Examine the question of the establishment of an activity (symposia, Charter etc) on the historic and architectural heritage, particularly in respect of new member countries;

iii. Encourage the inclusion of urban policies into the Council of Europe programmes of cooperation with Central and Eastern Europe and consider the development within the CLRAE itself of specific programmes of technical assistance on urban planning for countries of Central and Eastern Europe;

iv. Develop a programme of publicity and increased visibility for the Charter, eg a redistribution to towns in selected countries and the establishment of an international award scheme for pilot projects on urban policy and management;

v. Continue to pursue the translation, publication and distribution of the Charter in a wide variety of languages;

vi. Examine closely the results of the Plovdiv and Lausanne Conferences with a view to identifying additional items for inclusion into a future work programme;

vii. Consider the question of preparing national reports on urban policies, if necessary with help from the consultants;

viii. Examine the results of the Habitat Conference and the texts arising from the Conference and the World Assembly of Cities and Local Authorities with a view to making proposals for cooperation with the bodies entrusted with the follow-up to these events;

ix. Cooperate with the European Forum "Capital Cities of United Europe", particularly with a view to supporting the proposed Centre for Town and Country Planning for Central and Eastern Europe to be established in Sofia, within the limit of the financial and other resources of the Congress;

établir une Commission intersectorielle sur la Ville, et de participer lorsqu'il y aura lieu aux négociations et aux discussions tenues sur ce sujet;

8. Créer au sein de la Chambre des Pouvoirs Locaux un groupe de travail sur les politiques de la ville, composé de onze membres représentant à haut niveau les conseils municipaux, qui remplacera le groupe de travail sur la Charte urbaine européenne et aura pour tâche de :

i. organiser en 1997 une audition de représentants des villes qui ont réagi positivement à la Charte urbaine européenne;

ii. examiner la question de la mise en route d'une activité (symposiums, Charte) sur le patrimoine historique et architectural, notamment eu égard aux nouveaux Etat membres;

iii. encourager la prise en compte de la politique urbaine dans les programmes de coopération du Conseil de l'Europe avec les pays d'Europe centrale et orientale d'examiner la mise en place au sein du CPLRE de programmes d'assistance en matière d'urbanisme à l'intention de ces pays;

iv. développer un programme de publicité et de connaissance accrue de la Charte, à savoir une redistribution à des villes de pays sélectionnés et l'établissement d'un projet de prix international mettant en compétition des projets pilotes sur la politique et la gestion des villes;

v. poursuivre la traduction, la publication et la diffusion de la Charte dans une large palette de langues;

vi. procéder à un examen attentif des conclusions des Conférences de Plovdiv et de Lausanne en vue de déterminer d'autres questions à inclure dans un futur programme de travail;

vii. étudier la possibilité d'élaborer des rapports nationaux sur les politiques urbaines, éventuellement avec l'aide de consultants;

viii. examiner les résultats de la Conférence Habitat II ainsi que les textes issus de celle-ci et de l'Assemblée mondiale des villes et pouvoirs locaux afin de formuler des propositions en vue d'une coopération avec les structures chargées du suivi de ces manifestations;

ix. collaborer avec le Forum européen des capitales de l'Europe unie, notamment dans le but de soutenir le projet de centre de l'Aménagement urbain et régional pour l'Europe centrale et orientale qu'il est prévu d'établir à Sofia, dans les limites des moyens financiers et autres du Congrès;

9. Asks the CLRAE North/South Working Group to :

i. Consider the Habitat Agenda and the Plovdiv and Lausanne Conferences with a view to defining an activity on urban questions in collaboration with municipal associations outside Europe.

10. Asks International and National Associations of Local Authorities to :

- i. Pursue further the process of collaboration already undertaken by the G4+ group of associations which prepared the World Assembly of Cities and Local Authorities (30-31 May, Istanbul).
- ii. Take steps to promote the application of the European Urban Charter amongst their members.

11. Asks Local authorities throughout Europe to :

- i. Bear in mind and put into practice the suggestions and proposals, contained in the texts of the Lausanne and Plovdiv Declarations.

9. Charge son groupe de travail Nord/Sud de :

i. examiner l'Agenda d'Habitat II et les résultats des Conférences de Plovdiv et de Lausanne aux fins de définir une activité sur les questions urbaines en collaboration avec des associations de municipalités non-européennes.

10. Invite les associations nationales et internationales de pouvoirs locaux à :

- i. poursuivre le processus de collaboration engagé par le Groupe d'associations G4+ qui a préparé l'Assemblée mondiale des villes et pouvoirs locaux (Istanbul, 30-31 mai) ;
- ii. prendre des mesures pour promouvoir l'application de la Charte urbaine européenne parmi leurs membres.

11. Invite les collectivités locales d'Europe à :

- i. prendre en compte et à mettre en pratique les suggestions et propositions exposées dans les textes des Déclarations de Lausanne et de Plovdiv.